



**MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON**  
Loir-et-Cher

**SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 03 décembre 2015 adressée et publiée le même jour.

**Présents :**

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

**Mesdames et Messieurs les Adjoint**

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Alain PREGEANT, Yvette LANÇON.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Joël BARON, Jean DE GOLOUBINOW, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Christophe GUETROT, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Virginie VINCENT, Sylvia HERLÉDAN.

**Absents :**

Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,

Nicolas VERNEAU,

Lionel RUÉ-THIBAL, qui donne pouvoir à Jean DE GOLOUBINOW,

Stéphane LABBÉ.

**Secrétaire de séance :**

Isabelle HUARD.

**Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2015**

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°002/ Déc -2015

**DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les offres suite à la consultation pour les assurances ont été reçues. L'analyse est en cours. La décision prise sera communiquée lors de la prochaine séance.

Délibération N°003/ Déc -2015

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL**

Madame HERLEDAN Sylvia présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Fonctionnement			Investissement		
<b>Travaux en régie : écriture d'ordre budgétaire</b>					
R 722-042	Travaux en régie	31 315	D 2313-42-040	Travaux en régie – bâtiments divers	31 315
<b>Etudes non suivies de travaux : écriture d'ordre budgétaire</b>					
D 6811-042	Dotations aux amortissements	17 154	R 28031-89-040	Les Paralisières	10 859
			R 28031-36-040	Multi-accueil (Relais Assistantes maternelles)	4 142
			R 28031-42-040	Commerce et logement (229 route de Chambord – immeuble Marionneau)	2 153

					<b>17 154</b>
<b>Etudes suivies de travaux : écriture d'ordre budgétaire</b>					
			D 2313-74-041	Annonce PLU	332
			R 2033-74-041	Annonce PLU	332
<b>Décision modificative – écriture réelle</b>					
			D 2313-36	Multi-accueil	1 000
			D 2315-40	Travaux Rue de Morest	+1 000

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la décision modificative telle que présentée.

Délibération N°004/ Déc -2015

**DON TEMPS LIBRE REDUCTION DE TITRE**

Le Conseil Municipal rappelle la délibération du 21 mai 2015. Le montant du virement est de 1 169.82 et non 1 669.82 (erreur matérielle).

Il convient donc de réduire le titre de 500 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette réduction.

Délibération N°005/ Déc -2015

**BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au Compte Administratif.

Pour l'année 2015, les acquisitions et cessions immobilières sont les suivantes :

**Acquisitions 2015 :**

26/05/2015	HALLIER Roland	BD 681	14 a 39 ca	20 000.00 €
------------	----------------	--------	------------	-------------

**Cessions 2015 :**

Néant.

Délibération N°006/ Déc -2015

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Six personnes ont été recrutées, un coordonnateur et 5 agents recenseurs, à savoir :

- Madame PALLUAUD Sylviane : coordonnatrice
- Madame DENIAU Fanny
- Monsieur DUMAS Patrick
- Madame MARSAIS Nicole
- Madame DUVAL Priscilla
- Madame BOUVET-PLANCHET Amélie

Il propose au Conseil Municipal de répartir la dotation forfaitaire allouée à la Commune entre ces six personnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

**LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE HUISSEAU SUR COSSON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision allégée du PLU a été conduite et à quelle étape elle se situe. Il rappelle les motifs de cette révision et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits.

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient maintenant d'approuver le document.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13, R.123-21 et L.300.2 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 février 2008

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2014 prescrivant la révision allégée du PLU et définissant les modalités de la concertation prévue à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2015 arrêtant le projet de révision allégée et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'avis favorable des personnes publiques associées émis lors de la réunion d'examen conjoint du 1er juin 2015 conformément à l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme.

Vu l'avis de la DREAL en date du 21 mai 2015 concernant l'évaluation environnementale du projet de révision allégée ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 septembre 2015 mettant le projet de révision allégée du PLU à enquête publique;

Entendu les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 26 novembre 2015.

Considérant que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée.

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la révision allégée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Dit que, conformément aux dispositions des articles L.123-12, R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Dit que le PLU révisé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

**MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE HUISSEAU SUR COSSON**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-13-1 et L.123-13-2, R.123-19, R.123-24 et R.123-25 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 février 2008 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de HUISSEAU-SUR-COSSON,

Vu la notification du projet de modification en date du 05 mai 2015 aux personnes publiques conformément à l'article L.123-13-1 ;

Vu la prise en compte des remarques émises par lesdites personnes publiques, conformément aux réponses formulées par la mairie et joint au dossier d'enquête publique ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 septembre 2015 mettant le projet de modification du PLU à enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur en date 26 novembre 2015.

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne nécessitent aucune modification du projet de modification du PLU tel qu'il a été soumis à enquête ;

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L.123-13-2 et R.123-24 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré :

Décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal local,

Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

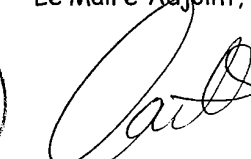
### **AFFAIRES DIVERSES**

- Elections régionales : Le tableau des permanences est communiqué.
- Monsieur Jean DE GOLOUBINOW dresse le bilan 2015 de la médiathèque. Il est très satisfaisant avec une progression des adhérents. Il présente au Conseil Municipal le programme 2016.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 15 janvier 2016.
- Monsieur Joël BARON informe le Conseil Municipal qu'il a demandé lors du dernier comité syndical du SMAEP que les réunions soient annoncées par voie de presse.
- Madame Claire CAILLON invite les membres du Conseil Municipal au goûter de Noël des enfants qui aura lieu le 17 décembre 2015.
- Monsieur Alain PREGEANT informe le Conseil Municipal que la passerelle est ouverte. Les balustrades en bois seront posées en janvier. Reste également à poser l'éclairage double crose. Un cheminement piéton pourra être créé sous le Pont.
- Monsieur Alain PREGEANT évoque le problème de la sortie des grumiers sur la Rue de Bracieux. Il va être fait en sorte que cela ne se reproduise pas.
- Madame Yvette LANÇON informe le Conseil Municipal de son projet de conférence sur 2016.
- Monsieur Bertrand GRISEL informe le Conseil Municipal de la consultation pour les travaux de la Vieille Eglise.
- Monsieur Christophe GUETROT informe le Conseil Municipal que des travaux vont être réalisés dans le Cosson (nettoyage). Une page d'informations sur les droits et les devoirs des riverains du Cosson va être insérée dans le bulletin municipal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des incivilités et le vandalisme à la déchetterie continuent.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire-Adjoint,



  
Claire CAILLON